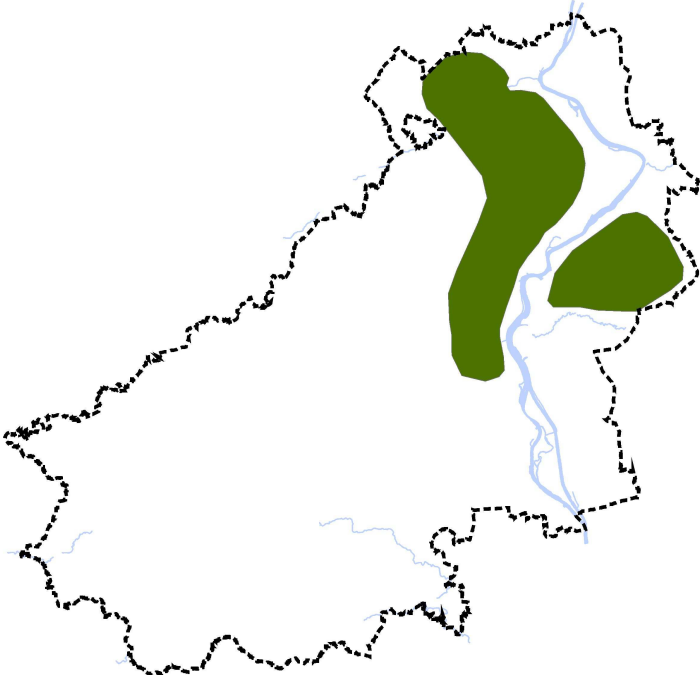


Volet	code TRA	Réalisation de travaux ou de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité
Objectif Contrat	code TRA3	Renforcement des fonctionnalités écologiques par l'implantation d'éléments éco-paysagers
Action	code TRA3.2	Restauration de la sous-trame bocagère
Localisation de l'action		
<p>Plateau Mornantais - Plateau de Condrieu - Plateau Pélussinois – (en cours de contrat : Isère Rhodanienne après validation par le comité de pilotage)</p> 		
Descriptif de l'action		
<p>Plantation de haies, en complément notamment du dispositif MAEC (action TRA 6.1). L'objectif prévisionnel est d'implanter 4 kms de haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 kms dans le Rhône : a) Plateau Mornantais (1 km) et b) Plateau de Condrieu (2 kms) - 1 km dans la Loire : c) Plateau Pélussinois ; <p>soit par plantation, soit par application du protocole des « Haies spontanées » étudié et testé par la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône. L'entretien des haies plantées (phase indispensable) sera à garantir dans le cadre de conventions avec les propriétaires à réaliser éventuellement dans le cadre de dispositif mutualisé.</p> <p>Via cette action, il sera également étudié et discuté avec les exploitants agricoles la faisabilité de mise en place de bandes enherbées (pouvant être complémentaire éventuellement à une haie) à l'interface d'une culture et d'une voirie (permettant ainsi au-delà de l'enjeu fonctionnalité écologique de répondre à des problématiques d'érosion du type « coulée de terre sur les voies »).</p> <p>Action à articuler avec démarches existantes ou à venir (politique Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), enquête "érosion" Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC), MAEC, plan paysage de la côtière rhodanienne...). Cette action sera menée en partenariat avec les organisations agricoles et les gestionnaires de la voirie (cas des haies routières). Les modalités d'entretien des haies seront à fixer au préalable de leur plantation.</p> <p>La mise en œuvre de cette action pourra mobiliser du temps de travail de chargé de mission du PNR Pilat (notamment sur l'animation préalable) (poste non statutaire).</p> <p>En fonction de l'état d'avancement de cette action, un avenant pourra être étudié sur l'Isère rhodanienne dont la sous-trame bocagère mériterait également d'être renforcée.</p>		

Enjeu trame écologique (SRCE)

La plupart de ces actions se situent sur des axes prioritaires SRCE

Indicateur de suivi

Longueur de haies plantées et entretenues

Durée estimée

5 ans

Calendrier prévisionnel

2014	2015	2016	2017	2018
Plantation de 4 kms de haies				

Coût de l'opération

Base : 8 € TTC/ml haie + 3 400 € pour animation/suivi travaux (0,85 € /ml)

	montant	€ HT ou TTC
2015 : plantation de 1 000 ml	8 000	€ TTC
2016 : plantation de 1 000 ml	8 000	€ TTC
2017 : plantation de 1 000 ml	8 000	€ TTC
2018 : plantation de 1 000 ml	8 000	€ TTC
Investissement :	32 000	€ TTC
2015 : animation 1 000 ml	850	€ TTC
2016 : animation 1 000 ml	850	€ TTC
2017 : animation 1 000 ml	850	€ TTC
2018 : animation 1 000 ml	850	€ TTC
Fonctionnement :	3 400	€ TTC
Total	35 400	€ TTC

Maître d'ouvrage

secteur a : Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO)

secteur b : Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC)

secteur c : Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR)

Plan de financement envisagé

a) Secteur « Département du Rhône - Plateau Mornantais » (1 km de haies)

	%	Investissement (TTC)	%	Fonctionnement (TTC)	Total
FEADER (mesure n° 18 D 2)	90	7 200			7 200
COPAMO	10	800	100	850	1 650
Total	100	8 000	100	850	8 850

b) Secteur « Département du Rhône – Plateau de Condrieu » (2 kms de haies)

	%	Investissement (TTC)	%	Fonctionnement	Total
FEADER (mesure n° 18 D 2)	90	14 400			14 400
CCRC	10	1 600	100	1 700	3 300
Total	100	16 000	100	1 700	17 700

c) Secteur « Département de la Loire – Plateau Pélussinois (1 km de haies)

	%	Investissement (TTC)	%	Fonctionnement	Total
FEADER (mesure n° 18 D 2)	90	7 200			7 200
CCPR	10	800	100	850	1 650
Total	100	8 000	100	850	8 850

Version : 7 mars 2014